



N° 11176 \* 07

Formulaire obligatoire  
(article 40-A de l'annexe III  
au code général des impôts)



REVENUS NON COMMERCIAUX  
ET ASSIMILÉS  
RÉGIME DE LA DÉCLARATION  
CONTRÔLÉE

N° 2035 (2005)

Jours et heures de réception du service →

Adresse du service  
où cette déclaration doit  
être déposée

Identification du destinataire

Adresse du déclarant  
(Quand celle-ci est différente  
de l'adresse du destinataire)

Recette CDIR		N° dossier		Clé		Régime		Insp. IFU
--------------	--	------------	--	-----	--	--------	--	-----------

DÉCLARANT	n° siret			Code activité		N° de téléphone	
-----------	----------	--	--	---------------	--	-----------------	--

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues  
(ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier pré-  
cédent, rectification des informations préidentifiées sur la  
déclaration, etc...) :

Adresse des cabinets secondaires :

Adresse du domicile du déclarant :

Nature de l'activité :

Date de début d'exercice  
de la profession :

SI VOUS ÊTES MEMBRE :

Dénomination et adresse du groupement, de la société :

\* d'une société ou d'un groupement  
exerçant une activité libérale et non  
soumis à l'impôt sur les sociétés  
\* d'une société civile de moyens

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNÉE 2004 OU A LA PERIODE DU :

AU :

(si l'activité a commencé  
ou cessé en cours d'an-  
née)

RECAPITULATIF DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus n° 2042)

1 Résultat fiscal (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035 B)		Bénéfice:		Déficit :	
Revenus de capitaux mobiliers (y compris l'avoir fiscal ou crédit d'impôt) ... 21 .....					
2 Plus- (C) à long terme imposable values au taux de 16 % .....		à long terme exonérées (art. 151 septies ou 238 quaterdecies du CGI) .....		à long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquies 1-1 du CGI)...	
3 Activité exercée en zone franche urbaine, art. 44 octies (C) du CGI et 21 .....		Date de début d'activité en ZFU .....			
Montant de l'exonération ou abatte- ment pratiqué sur le bénéfice			Montant de l'exonération ou abattement pratiqué sur la plus-value à long terme imposable à 16 %.		
4 Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A du CGI 5c° et 21		Date de début d'activité			
Montant de l'exonération ou abatte- ment pratiqué sur le bénéfice			Montant de l'exonération ou abattement pratiqué sur la plus-value à long terme imposable à 16%		
5 Montants des crédits ou réductions d'impôt 22	crédit d'impôt formation...		Crédit d'impôt inves- tissement en Corse...		crédit d'impôt famille
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage.....		Réduction d'impôt dépendances de ménage		Réduction d'impôt acquisitions de biens culturels	
6 Contribution sur les revenus locatifs, recettes nettes soumises au taux de 2,5 % ...				(cf page 4 de la déclaration n° 2035)	

Nom, adresse et téléphone du comptable : .....

du conseil : .....

de l'association agréée : .....

n° d'agrément :

de l'association agréée :

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

CACHET

de l'association agréée :  
(facultatif)

Signature





RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE

NOM ET PRÉNOMS ou DÉNOMINATION : \_\_\_\_\_  
 N° SIRET : \_\_\_\_\_

II - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES (C)

NATURE DES IMMOBILISATIONS CEDEES	DATE D'ACQUISITION	date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values		
							à court terme	à long terme	
			1	2	3	4	5	6	
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							→		
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée (C)			→	Plus-value nette à long terme (à reporter page 1 de la déclaration 2035)			→		
Plus values à court terme exonérées (C)				Plus values nettes à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la déclaration 2035)					
Article 151 septies du CGI....		Article 238 quaterdecies du CGI....		Article 151 septies du CGI....		Article 238 quaterdecies du CGI....			

III - REPARTITION DES RESULTATS ENTRE LES ASSOCIES (tableaux réservés aux sociétés) (D)

Nom, Prénom, domicile des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			
		du résultat fiscal			de la plus-value nette à long terme
		Quote part du résultat social	Charges professionnelles individuelles	Montant net	
Report des totaux de la dernière annexe					
Totaux →					

Les dispositions des articles 34, 35, 36, de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique ; aux fichiers et aux libertés s'appliquent : elles garantissent pour les données vous concernant, auprès du service des impôts, un droit d'accès et un droit de rectification.



N° 11177\* 07

Formulaire obligatoire (article 40-A de l'annexe III au Code général des impôts)

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

pour [AJ] [ ] mois

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case néant ci-contre.....

Ne portez qu'une somme par ligne (Ne pas porter les centimes)

<b>1</b> NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION									
ACTIVITE nature (1) : <small>(si vous êtes professionnels de la santé, indiquez le code qui correspond à votre situation vis à vis de la convention nationale médicale)</small>									
N° SIRET				Si exercice en société AV		Nombre d'associés AS			
Résultat déterminé *			d'après les règles "recettes dépenses" AK		d'après les règles "créances-dettes" AL				
Comptabilité tenue *		Hors taxe : CV		Taxe incluse CW		Non assujetti à la TVA AT			
Si vous êtes adhérent d'une association agréée *		AM	Année d'adhésion : AN		Nombre de salariés		AP	Salaires perçus AR	
Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible de la col. 4 du tableau I de la déclaration 2035)				DA		(* cochez la case correspondante à votre situation)			

<b>2</b> RECETTES	1	Recettes encaissées y compris les remboursements de frais ①	AA		
	2	A déduire {	Débours payés pour le compte des clients ②	AB	
	3			Honoraires rétrocedés ③	AC
	4	Montant net des recettes		AD	
	5	Produits financiers ④		AE	
	6	Gains divers ⑤		AF	
	7	TOTAL (lignes 4 à 6)		AG	

<b>3</b> DEPENSES PROFES- SIONNELLES	8	Achats ⑥		BA		
	9	Frais de personnel {	Salaires nets et avantages en nature ⑦		BB	
	10			Charges sociales sur salaires (parts patronale et ouvrière)		BC
	11	Impôts et taxes ⑧ {	Taxe sur la valeur ajoutée		BD	
	12		Taxe professionnelle		BE	
	13		Autres impôts		BS	
	14		⑧ Contribution sociale généralisée déductible		BV	
	15	Loyer et charges locatives		BF		
	16	Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration ⑨	BW		BG	
	17	Entretien et réparations		TOTAL : travaux fournitures et services extérieurs	BH	
	18	Personnel intérimaire				
	19	Petit outillage ⑩				
	20	Chauffage, eau, gaz, électricité		TOTAL : transports et déplacements	BJ	
	21	Honoraires ne constituant pas des rétrocessions ⑪				
	22	Primes d'assurances		TOTAL : frais divers de gestion	BM	
	23	Frais de véhicules ⑫ (cochez la case si évaluation forfaitaire <input checked="" type="checkbox"/> )				
	24	Autres frais de déplacements (voyages...)				
	25	Charges sociales personnelles ⑬ : dont obligatoires	BT	dont facultatives	BU	BK
	26	Frais de réception, de représentation et de congrès		TOTAL : frais divers de gestion	BM	
	27	Fournitures de bureau, documentation P et T				
	28	Frais d'actes et de contentieux				
	29	Cotisations syndicales et professionnelles				
	30	Autres frais divers de gestion				
31	Frais financiers ⑭			BN		
32	Pertes diverses ⑮			BP		
33	TOTAL (lignes 8 à 32)			BR		



N° 11178\*07  
Formulaire obligatoire  
(article 40-A de l'annexe III  
au Code général des impôts)

COMPTE DE RESULTAT FISCAL

Si ce formulaire est déposé sans informations  
chiffrées, cocher la case néant ci-contre.....

Ne portez qu'une somme par ligne  
(Ne pas porter les centimes)

Nom et prénom du DECLARANT ou dénomination	
N° SIRET	

D É T E R M I N A T I O N	4			
	34	Excédent (ligne 7 - ligne 33) .....	CA	
	35	Plus-values à court terme <sup>16</sup> .....	CB	
	36	Divers à réintégrer <sup>17</sup> .....	CC	
	37	Bénéfice Sté civile de moyens <sup>18</sup> .....	CD	
	38	TOTAL (lignes 34 à 37) .....	CE	
	39	Insuffisance (ligne 33 - ligne 7) .....	CF	
	40	Frais d'établissement <sup>19</sup> .....	CG	
	41	Dotation aux amortissements <sup>20</sup> .....	CH	
	42	Moins-values à court terme .....	CK	
	43	Divers à déduire <sup>21</sup> dont exonération sur le bénéfice zone franche urbaine	CL	
		dont abondement pour l'épargne salariale		
		dont exonération jeunes entreprises innovantes		
44	Déficit Sté civile de moyens .....	CM		
45	TOTAL (lignes 39 à 44) .....	CN		
46	Bénéfice (ligne 38 - ligne 45) .....	CP		
47	Déficit (ligne 45 - ligne 38) .....	CR		

5	Taxe sur la valeur ajoutée	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :	C X	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations)	C Y	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :	C Z	

6	Taxe professionnelle <sup>23</sup>	Recettes provenant d'activités exonérées à titre permanent	AU	
---	------------------------------------	--	----	--

7 Barèmes kilométriques (évaluation forfaitaire des frais de transport : auto et/ou motos) (B) et <sup>12</sup>  
 (1) Type : T (véhicule de tourisme); M (moto); V (vélomoteur, scooter); (2) mettre une croix dans la colonne, (3) Indiquer : super,diesel, super sans plomb, GPL

Désignation des véhicules :		Puissance Fiscale	Barème BNC	Barème BIC		Kilométrage professionnel	Indemnités kilométriques déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicule inscrit au registre des immobilisations)
Modèle(s)	Type				Type de carburant			
	(1)		(2)	(2)	(3)			

Frais réels non couverts par les barèmes kilométriques	→		
Total A à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A, total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035	A	B	





N° 11701\*05

Formulaire obligatoire  
(article 40-A de l'annexe III  
au Code général des impôts)

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

2035-FK  
(2005)(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10% du capital de la société)N° DE DEPOT Si ce formulaire est déposé sans informations  
chiffrées, cocher la case néant ci-contre..... EXERCICE CLOS LE N° SIRET DENOMINATION DE L' ENTREPRISE ADRESSE (voie) CODE POSTAL  VILLE NOMBRE D'ASSOCIES OU D'ACTIONNAIRES  NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS 

## I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIRET (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays 

## II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s) Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays Adresse : N°  Voie Code postal  Commune  Pays (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la cas prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case  
(2) Indiquer M pour Monsieur, Mme pour Madame, et Mlle pour Mademoiselle



N° 11703\*05

Formulaire obligatoire  
(article 40-A de l'annexe III  
au Code général des impôts)

## FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
dont la société détient directement au moins 10% du capital )

2035-GK  
(2005)



(1)

Si ce formulaire est déposé sans informations  
chiffrées, cocher la case néant ci-contre.....

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DENOMINATION DE L' ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL  VILLE

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIRET (si société établie en France)  % de détention

Adresse : N°  Voie

Code postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la cas prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case



N° 11700\*05  
Formulaire obligatoire  
(article 40-A de l'annexe III  
au Code général des impôts)

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2035

TAXE PROFESSIONNELLE

Si ce formulaire est déposé sans informations  
chiffrées, cocher la case néant ci-contre.....

2035-E  
(2005)

DETERMINATION DE LA VALEUR AJOUTEE  
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE

Ne portez qu'une somme par ligne  
(Ne pas porter les centimes)

N° SIRET

Nom et prénom ou dénomination :

Adresse professionnelle :

Code postal  Ville :

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ANNEE 20 OU A LA PERIODE DU AU

A. RECETTES

1	Montant net des recettes provenant de l'exercice d'une profession non commerciale (déduction faite des redevances de collaboration figurant au cadre BW de l'imprimé 2035 A et des recettes indiquées au cadre 6 de l'imprimé 2035 B)	DF	
2	Gains divers (à l'exclusion des remboursements de crédit de TVA)	DG	
3	Taxe déductible afférente aux dépenses visées aux lignes 4 à 9 <sup>1</sup>	DH	
TOTAL A		DI	

B. DEPENSES

4	Achats	DJ	
5	Variation de stock <sup>2</sup>	DK	
6	Travaux, fournitures et services extérieurs <sup>3</sup>	DL	
7	Loyers et charges locatives, location de matériel et de mobilier (loyers cf <sup>4</sup> ; dépenses personnelles cf <sup>3</sup> )	DM	
8	Frais de transports et de déplacements <sup>3</sup>	DN	
9	Frais divers de gestion	DO	
10	TVA incluse dans les recettes mentionnées ligne 1 <sup>1</sup>	DP	
11	Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à la disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle <sup>5</sup>	DQ	
TOTAL B		DR	

C. VALEUR AJOUTEE

Total A - Total B

DS

NOTICE D'UTILISATION DE L'ANNEXE N° 2035-E

INDICATIONS GENERALES

Le tableau est obligatoirement rempli lorsque le chiffre d'affaires réalisé par l'entreprise au cours de l'exercice clos, quelle que soit sa durée, est supérieur à 7 600 000 € hors taxe.

Le tableau permet de déterminer la valeur ajoutée telle qu'elle est définie au II de l'article 1647 B sexies du code général des impôts, produite au cours de l'exercice clos par l'entreprise quelle que soit la durée de cet exercice; le résultat obtenu servira, le cas échéant, au calcul du plafonnement de la taxe professionnelle (article 1647 B sexies du CGI), ou à la détermination de la cotisation minimale (article 1647 E du CGI).

ATTENTION

Il n'y a pas forcément concordance entre la valeur ajoutée déterminée sur l'imprimé et celle retenue pour le calcul du dégrèvement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ou pour la détermination de la cotisation minimale. En effet, pour le calcul du dégrèvement au titre du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée ou pour la détermination de la cotisation minimale, la valeur ajoutée retenue est celle produite au cours de l'exercice de 12 mois clos au cours de l'année d'imposition ou à défaut l'année civile

EXPLICATIONS UTILES POUR REMPLIR L'ANNEXE 2035-E

<sup>1</sup> A compléter par les entreprises tenant leur comptabilité "TVA incluse"

<sup>2</sup> Cette ligne concerne les titulaires de bénéfices non commerciaux qui détiennent des stocks dans le cadre d'une activité commerciale accessoire. L'augmentation du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année vient en diminution des charges; a contrario, la diminution du niveau des stocks constatée à l'issue de l'année s'ajoute à ces charges.

<sup>3</sup> La quote-part des dépenses personnelles et les frais forfaitaires de déplacement extraits de la déclaration 2035 doivent être déduits de ces montants.

<sup>4</sup> A l'exclusion des loyers afférents à des immobilisations corporelles prises à bail dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.

<sup>5</sup> A compléter par les entreprises qui donnent des biens en crédit-bail ou celles qui donnent des biens corporels en location-gérance ou en location pour une durée de plus de 6 mois à un assujéti à la taxe professionnelle. Dans ces cas, les entreprises peuvent déduire les dotations aux amortissements linéaires et dégressifs autres que ceux comptabilisés en amortissements dérogatoires se rapportant aux biens loués ajustées en fonction de la durée d'utilisation prévue dans la convention.